

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du MARDI 24 FEVRIER 2015**

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 15  
Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 19/02/2015  
Date d'affichage : 19/02/2015

L'an deux mille quinze, le MARDI 24 FEVRIER, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Etaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. Emmanuel GOSSIEAUX (arrivé encours de séance), Mme Annie MICHEL, M. Jean-Claude BAYEUX, Maires Adjoints, M. Jean-Pierre ISABEL, M. Claude PERONNE, M. André LETELLIER M. Claude HAMEL, Mme Valérie SABOUROUX, Mme Dominique JOCKUM, Mme Isabelle BONAMY, Mme Dorothée BLESTEAU, Mme Vanessa GUEGUEN et M. Guillaume CUBERO.

Excusé : NEANT  
Secrétaire de séance : Mme Dominique JOCKUM

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur Maury demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

→ Approbation d'un devis pour la pose d'un drain place des Saules.

Le Conseil donne son accord.

**Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 janvier 2015**

Le compte rendu de la réunion du 29 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

**Approbation d'un devis pour la pose d'un drain place des Saules**

Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 875 € HT, soit 1 050 € TTC, établi par l'Entreprise LETELLIER pour la fourniture et la pose d'un drain place des Saules, afin de remédier à un problème sur réseau pluvial. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce devis.

**Résultat de l'enquête publique conjointe : enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire portant sur le projet de contournement de la zone agglomérée :**

Monsieur le Maire donne lecture « des conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur sur la déclaration d'utilité publique », concernant le projet de contournement de la zone agglomérée de la commune. Le commissaire émet un avis favorable avec :

- une réserve : la commune doit maintenir son engagement d'interdiction du contournement aménagé aux poids lourds et véhicules légers.
- et les recommandations suivantes :
  - la commune devra s'assurer sur le plan technique, avec une étude complémentaire spécifique et un dialogue avec les représentants professionnels agricoles, que le contournement répond aux besoins de l'agriculture céréalière contemporaine, et que les aménagements sont adaptés aux gabarits. La question du relief de l'allée, du croisement avec la RD 170 et des virages à angle droit devra être particulièrement prise en compte.
  - la signalétique devra être de qualité et, ainsi que s'y est engagée la commune, faire l'objet d'un suivi attentif.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture « des conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur sur l'enquête parcellaire » du même projet. Le commissaire émet un avis favorable à l'enquête parcellaire.

Monsieur Guillaume Cubéro énumère les points contradictoires du rapport d'enquête remis par le commissaire enquêteur et avise qu'il votera contre. Il précise également que la déviation ne concernera que les engins agricoles, et que les poids lourds, tout aussi dangereux, continueront à traverser le village.

Le Conseil Municipal à 13 voix pour et 2 voix contre, prend note des avis du commissaire enquêteur et décide de poursuivre la procédure de demande de classement d'utilité publique. Les parcelles cadastrées AB 113 et 727 et A729 devront être intégrées à l'enquête parcellaire.

#### **Association des Jardiniers Thaonnais : intervention du Président**

Monsieur Cédric PITOIS, Président de l'association expose les motivations de sa demande d'agrandissement du terrain destiné à accueillir de nouveaux jardiniers. L'association souhaite passer de 13 à 20 jardiniers. La superficie supplémentaire nécessaire est donc de 1 050 m<sup>2</sup> (150 m<sup>2</sup> x 7).

Monsieur le Maire propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine commission travaux qui se rendra sur place pour l'étude de faisabilité.

#### **Vote des travaux de voirie à inscrire au programme de groupement de commandes 2015 de la CdC d'Orival**

Monsieur le Maire présente la liste des travaux de voirie 2015.

Monsieur Cubéro demande pourquoi le chemin de Barbières près des fermes n'a pas été inscrit dans ce programme. Monsieur le Maire répond que la réfection des chemins ne peut se faire que par tranche et que celui-ci pourrait être inscrit sur un programme de travaux ultérieur.

#### **Convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes d'Orival.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les projets de travaux de voirie qui seront réalisés sur Thaon en 2015.

Des études ont été établies par le Cabinet LANDRY: aménagement d'un parking rue de l'Ormelet, aménagement des abords des commerces rue de Barbières, accès du Stade Claude Marin, réfection du chemin du Val Amphrye, et création d'une voie nouvelle et de stationnements chemin dit du Fresne à Thaon.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 8 et 28,
- Considérant la nécessité de lancer un appel d'offres sous la forme d'une procédure adaptée en vue de la réalisation des travaux du programme de voirie 2015 sur le territoire de la commune,
- Considérant l'intérêt, avec l'objectif de réaliser des économies d'échelle, de mutualiser ces travaux avec ceux de la Communauté de Communes d'ORIVAL et des communes membres de celle-ci ayant à réaliser des travaux relatifs à leur programme de voirie 2015 dans le cadre d'un groupement de commandes,
- Considérant qu'il convient d'élire le représentant de la commune ainsi que son suppléant parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la commune ou, en l'absence de celle-ci, de désigner un représentant et son suppléant selon les modalités qui lui seront propres,

Après en avoir délibéré :

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes associant la Communauté de Communes d'ORIVAL et les communes membres de celle-ci, en vue de la réalisation des travaux du programme de voirie 2015,

- ✓ désigne Monsieur Jean-Pierre ISABEL en qualité de représentant titulaire et Monsieur Richard MAURY en qualité de représentant suppléant de la commune de Thaon au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes
- ✓ autorise le groupement ainsi constitué à lancer un appel d'offres sous la forme d'une procédure adaptée, en vue de la réalisation des travaux du programme de voirie 2015 sur le territoire de la Communauté de Communes d'ORIVAL et les communes membres de celle-ci.
- ✓ précise que la dépense en résultant, relative à la part relevant de la commune de THAON, sera imputée sur le budget communal.

**Vote sur les demandes de subvention pour les travaux de création de voirie et stationnement « chemin dit du Fresne » à Thaon**

**Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015 :**

Monsieur le Maire présente le dossier élaboré par le cabinet LANDRY, relatif à la création d'une voie nouvelle Chemin dit du Fresne à Thaon, afin d'assurer la desserte de places de stationnement, susceptible de recevoir une subvention spécifique de l'Etat.

Le coût de cette opération est estimé à 16 086.00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte les dispositions du projet présenté,
- s'engage à inscrire la dépense au budget 2015,
- sollicite l'attribution d'une subvention de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour l'année 2015, pour financer ce projet,
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet par l'Etat,
- décide des modalités suivantes pour le financement de l'opération :

dépenses		recettes	
Travaux de création de voie nouvelle HT	16 086.00 €	subvention de l'Etat, DETR 30 %	4 825.80 €
TVA	3 217.20 €	autofinancement	14 477.40 €
total TTC	19 303.20 €	total	19 303.20 €

**Demande de participation du Département :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création d'une voirie et de stationnements, Chemin dit du Fresne à THAON, établi par le Cabinet LANDRY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ décide de procéder aux travaux de création de voirie et de stationnements, chemin dit du Fresne, dont le coût à la charge de la commune est évalué à 40 522.00 € HT, soit 48 626.40 € TTC.
- ✓ sollicite du Département :
  - une subvention au titre des amendes de police
- ✓ s'engage à financer sur le budget de la commune le reste de la dépense, à entretenir ultérieurement à ses frais les trottoirs, bordures et caniveaux, regards et conduites d'assainissement, à garantir le Département contre toute réclamation éventuelle des propriétaires et riverains du fait de l'exécution des travaux.

### **Vote sur l'acquisition d'un terrain Grande Rue pour la création du parking**

Monsieur le Maire explique que l'acquisition d'une petite partie d'une parcelle située Grande Rue, est nécessaire pour la réalisation du parking face à la place de la Criée. Le terrain communal est en pente et l'achat de cet espace supplémentaire permettrait d'y assoir un mur de soutènement.

Les propriétaires ont accepté de vendre à la commune, au prix d'un euro symbolique, la superficie nécessaire mesurée à 21 m<sup>2</sup> après bornage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'acquérir 21 m<sup>2</sup> de terrain à prélever sur la parcelle cadastrée AC n°270, appartenant à Monsieur et Madame DARONDEL François
- décide de prendre en charge les frais de notaire et de géomètre relatifs à cette acquisition.
- autorise le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires au dossier.

### **Vote pour le déclassement de parcelles en vue de leur vente**

A l'occasion de l'instruction d'une demande de permis de construire d'un garage, il s'est avéré qu'une partie du terrain faisant l'objet de la demande était communale. Il s'agit de parcelles situées Grande Rue près de la MTL. Il convient de régulariser au plus vite cette situation qui provient d'une erreur administrative : des actes notariés n'ayant pas été dressés à l'époque de la construction du mur le long de la voie d'accès à la MTL en 1998. Monsieur le Maire propose de vendre les surfaces nécessaires à la régularisation au prix de 6 €/m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame Péronne Christian, demandeurs du permis de construire et de prendre à la charge de la commune les frais de géomètre et de notaire.

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 voix contre, autorise Monsieur le Maire à faire procéder à la division des parcelles concernées pour régulariser la situation et pouvoir lancer la procédure de déclassement du domaine public des surfaces correspondantes.

### **Approbation d'un devis ERDF pour le déplacement du coffret rue de Barbières**

Monsieur le Maire présente un devis établi par ERDF, relatif au déplacement d'un coffret de réseau électrique situé sur un terrain communal rue de Barbières, entre le 8 à huit et la pharmacie.

Le nouveau boîtier sera installé sur le mur du 8 à Huit, selon l'accord convenu entre le propriétaire et ERDF.

Le montant des travaux s'élève à 8 050.46 € HT soit 9 660.55 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'offre financière établie par ERDF, d'un montant de 8 050.46 € HT soit 9 660.55 € TTC,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2015.

### **Déplacement d'un lampadaire rue des Jardinets : présentation du devis**

Dans le cadre de la construction des 3 commerces et logements, rue de Barbières, il convient de déplacer un lampadaire à l'arrière du bâtiment, rue des Jardinets. Monsieur le Maire présente le devis établi par le SDEC Energie.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce devis s'élevant à 1 996.97 €, dont 1 248,11 € à charge de la commune déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC Energie. La dépense sera inscrite au budget 2015.

Monsieur Gossieaux présente le projet de construction de logements aidés qui seront bâtis par l'Immobilière Basse Seine dans le lotissement Le Clos du Val. La société a modifié son projet selon la demande du Conseil Municipal : déplacement des places de parking et d'un espace jardin.

Concernant la demande de changement d'orientation des logements T3 & T4 (du haut), le constructeur indique qu'il n'est pas possible de faire mieux, la surface du terrain ne si prêtant pas. La livraison des logements est prévue pour 2017.

Le Conseil Municipal approuve le projet présenté à l'unanimité.

### **AFFAIRES DIVERSES**

- Elections départementales scrutins les 22 et 29 mars 2015 de 8 h à 18 h : 5 listes – ouverture de la campagne le 9 mars.
- A l'occasion du renouvellement du marché public de collecte des déchets verts en porte à porte, le Sidom de Creully demande aux communes de lui indiquer si elles souhaitent bénéficier de ce service à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Coût 30 € par habitant. Le Conseil Municipal demande le renouvellement de la collecte en porte à porte des déchets verts sur la Commune de Thaon.
- L'association « la diagonale du souffle : ensemble soyons plus fort contre la mucoviscidose » souhaiterait intervenir sur notre commune le 10 juin 2015. Le Conseil Municipal regrette de ne pouvoir donner une suite favorable par manque de salle disponible à cette date.
- Madame Anne-Marie Béliarde, vice-présidente de la CdC d'Orival informe que les parents et enseignants vont être sollicités pour étudier l'impact éventuel de la réforme des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée 2014 sur la fatigue de l'enfant et le retentissement sur sa santé. Cette étude rentre dans un travail de thèse pour la validation du diplôme en médecine générale de Thibault Aubert. Elle est réalisée en collaboration avec le Docteur Ozenne, médecin généraliste à Creully.
- Monsieur Claude Hamel, vice-président du SIART : informe que les travaux place des Saules ont été temporairement interrompus suite à une suspicion de présence d'amiante. Dans ce cas, le coût des travaux sera revu à la hausse.
- Monsieur Guillaume Cubéro :
  - demande ce qu'il en est de l'organisation du référendum sur l'éclairage public. Après renseignements pris auprès de la Préfecture, Monsieur le Maire indique qu'il ne pourra pas être mis en place de référendum à l'occasion du scrutin des élections Départementales. Il conviendra d'organiser une « consultation citoyenne » ultérieurement. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil pour en définir les modalités.
  - réclame à nouveau les comptages des véhicules réalisés sur l'entrée Sud, suite à la mise en place du sens unique rue de l'Ormelet. Monsieur Gossieaux répond qu'il n'a pas eu le temps d'en faire la synthèse. Madame Sabouroux souligne que ces documents sont consultables en Mairie par les Conseillers Municipaux.
  - demande quelle suite a été donnée à la demande d'augmentation de salaire de l'agent du service technique : Monsieur le Maire répond que cet agent intercommunal a bénéficié d'un avancement d'échelon à la durée minimum, selon la grille indiciaire des Fonctionnaires Territoriaux.
- Madame Valérie Sabouroux : exprime sa déception quant au très faible retour en mairie des questionnaires de l'enquête sur le Bassin de Vie. La CdC d'Orival assurera le traitement de l'enquête.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, lève la séance à vingt trois heures.